

Professionnels de santé : ouverture du site Internet des États généraux de la Bioéthique



Pourquoi des États généraux de la bioéthique

© 2018 Les Echos Publishing

Compte tenu des évolutions constantes des progrès technologiques et scientifiques, la loi bioéthique doit être révisée. Des États généraux sont donc organisés en amont pour recueillir le plus grand nombre de contributions qui pourront éclairer le législateur. Pour organiser ces États généraux et produire un rapport de synthèse à destination des pouvoirs publics, qui tiendra compte de toutes les contributions recueillies, un site internet vient d'être ouvert. Ce site recueillera les avis déposés, en plus des contributions rassemblées par les Espaces éthiques régionaux et de celles adressées par les organisations auditionnées par le Comité national consultatif d'éthique (CCNE) en charge de cette organisation.

Le site permet également de s'informer sur différentes thématiques : cellules souches et recherche sur l'embryon, examens de génétique à l'ère de la médecine génomique, dons et transplantations d'organes, neurosciences, données de santé, intelligence artificielle et robotique, santé et environnement, procréation et société, prise en charge de la fin de vie.

Enfin, le site propose une vue d'ensemble sur toute la démarche des États généraux de la Bioéthique (agenda des rencontres, calendrier des auditions...).

Pour consulter le site :

<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr>

© 2017 Les Echos Publishing